



Prefecture des Pyrénées
Atlantiques
Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 064 361 25 00002

date de dépôt : 05 novembre 2025

demandeur : MOUZIN Daniel

pour : Extension de l'abri voiture pour abriter un
camping-car

adresse terrain : 65 RTE DE LA MAIRIE, à
Lussagnet-Lusson (64160)

Commune de Lussagnet-Lusson

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'Etat

Le maire de Lussagnet-Lusson,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 05 novembre 2025 par MOUZIN Daniel demeurant 65 RTE DE LA MAIRIE, Lussagnet-Lusson (64160);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'extension de l'abri voiture pour abriter un camping-car ;
- sur un terrain situé 65 RTE DE LA MAIRIE, à Lussagnet-Lusson (64160) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet consiste en l'extension d'un abri voiture afin de permettre l'accueil d'un camping-car.

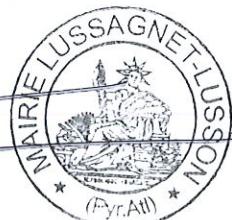
ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

A
Le
Le maire,

*Lussagnet-Lusson
17 décembre 2025*



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Durée de validité du permis :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, et en application du décret n°2016-6 du 05 janvier 2016, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 an(s) à compter de sa notification